

14^e Session de l'Assemblée générale de l'UICN Ashkhâbâd, URSS, 26 septembre — 5 octobre 1978

15. Phoque gris (*Halichoerus grypus*)

RECONNAISSANT que la gestion de la faune par le gouvernement britannique a permis à la population de phoques gris d'augmenter au Royaume-Uni au point de représenter aujourd'hui la moitié de la population mondiale de cette espèce;

RECONNAISSANT en outre que cette espèce de phoques est l'une des plus rares qui soient. qu'elle est épuisée dans plusieurs parties de son aire de répartition hors du Royaume-Uni;

CONSCIENTE que les pêcheries d'Ecosse ont diminué ces dernières années. et que les effectifs de phoques ont été rendus responsables d'effets négatifs sur les pêcheries commerciales;

CONVAINCUE que le déclin des pêcheries côtières est en partie dû à une surpêche commerciale;

PREOCCUPEE par le fait que le gouvernement britannique envisage de réduire de 50% les effectifs de phoques gris en Ecosse au cours des six prochaines années - réduction qui pourrait commencer en octobre 1978;

L'Assemblée générale de l'UICN réunie du 26 septembre au 5 octobre 1978

a Ashkhâbâd (URSS) pour sa 14^e session:

DEMANDE INSTAMMENT au gouvernement britannique d'interrompre la réduction des effectifs des phoques gris aux îles Orcades. North Rona, Western, jusqu'à ce que l'on dispose d'informations adéquates sur l'impact des phoques gris sur les stocks de poissons. et sur leur rôle dans leurs écosystèmes;

RECOMMANDE que des mesures de conservation soient introduites pour prévenir la poursuite de la surpêche dans les eaux côtières britanniques; et

DEMANDE qu'une copie du plan de gestion qui recommande la diminution du nombre de phoques soit transmise à l'UICN pour examen.